

Initiatives ministérielles

Je peux vous dire, madame la Présidente, que si on a besoin de cet argent à cause du déficit canadien, il faut se demander: est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens d'avoir cet argent?

M. Blenkarn: Il faut augmenter les taxes.

M. Edmonston: Je pense que oui. . . J'entends encore de l'autre côté, on dit qu'il faut augmenter les taxes. Je ne pense pas. Je pense qu'il faut couper les dépenses du gouvernement fédéral. Il faut les couper. On peut couper dans les dépenses du gouvernement fédéral à plusieurs endroits.

Mais, madame la Présidente, je veux dire, en guise de conclusion, que c'est un projet de loi que le NPD, à cette étape, en faisant des amendements, veut limiter. Nous voulons attendre un an, sinon, on veut le tuer dans l'oeuf parce c'est contre les intérêts des Canadiens et c'est surtout contre les intérêts des Québécois et Québécoises.

• (1620)

[Traduction]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la chance de parler aujourd'hui à la Chambre du projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques. Il est peut-être plus honnête de dire qu'il s'agit d'une loi du gouvernement conservateur qui vise à imposer des mesures rétrogrades aux Canadiens. Examinons-la de plus près.

Le rôle de la Chambre est d'analyser les répercussions des projets de loi et des programmes sur les Canadiens. Elles sont parfois bonnes, mais avec le gouvernement conservateur, elles sont habituellement mauvaises. Voyons ce que le projet de loi C-69 nous réserve.

Il vise à modifier le cadre du partage entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des frais de l'enseignement postsecondaire, de la santé et du Régime d'assistance publique du Canada. Nous étudions aujourd'hui une mesure législative visant à modifier le système qui assure que les Canadiens de toutes les régions jouissent des services qu'ils en sont venus à considérer comme acquis.

Dans le cas de bon nombre de ces services, le gouvernement fédéral, fort de son pouvoir de taxation souvent considérable, a précisé, de concert avec les provinces, les objectifs qu'il visait. Il a demandé la collaboration des provinces pour pouvoir mettre en oeuvre le nouveau programme une fois que le projet de loi l'instituant était adopté.

Le projet de loi C-69 n'apporte rien de bon, ni au Canada, ni aux Canadiens. Analysons, si vous le voulez, les thèmes du projet de loi C-69, qui correspondent aux thèmes du gouvernement progressiste conservateur. Ce projet de loi s'attaque au plus démunis des Canadiens. Il condamne les assistés sociaux à un niveau de pauvreté encore plus grand pour au moins deux ans. Il menace le système de garderies déjà débordé au Canada. Il n'accorde aucune nouvelle subvention pour la création de garderies.

De toute évidence, ce projet de loi envoie des messages contradictoires aux Canadiens. Ils ne savent plus si le gouvernement veut ou non collaborer avec les provinces pour améliorer notre système de soins de santé, système déjà considéré comme l'un des meilleurs au monde, et pour subventionner l'enseignement postsecondaire afin que le Canada puisse rivaliser sur le marché mondial, dont ne cessent de nous parler nos collègues d'en face. Ce projet de loi abandonne les pauvres du Canada à leur triste sort et il tourne en dérision les propos du premier ministre qui a parlé de faire de l'éducation sa première priorité.

Le député de St-John's-Est nous explique quelles seront les conséquences de cette mesure dans sa province et d'autres députés ont fait état également de ses répercussions dans certaines régions de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des autres provinces et des territoires. Des gens viennent nous voir à notre bureau de comté pour nous dire qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois et ils nous demandent ce que le gouvernement peut faire ou ce qu'il fait actuellement pour les aider. Ce sont des mesures législatives comme celles-là qui bouleversent le cadre de vie des gens avec qui nous travaillons si étroitement dans nos bureaux de comté et qui ont si cruellement besoin de notre aide. Le gouvernement se soustrait au mandat que la population lui a confié en n'aidant pas ces gens.

Voyons quels seront les effets cumulatifs de cette mesure rien que dans ma province. Ne nous méprenons pas: je parle bien des compressions pratiquées dans l'enseignement postsecondaire et dans le régime des soins médicaux du Canada.

La Colombie-Britannique est un cas unique parce qu'elle est dirigée par un premier ministre qui a demandé lui-même ce genre de mesures. Ce qui ne l'a pas empêché pourtant de se joindre à deux autres provinces pour contester la légitimité de la décision du gouvernement fédéral qui a mis fin unilatéralement à ces ententes. Au mieux, le premier ministre de la Colombie-Britannique est un schizophrène qui n'a aucune idée de l'enjeu de cette décision. Souhaite-t-il, comme il l'a dit, que le gouvernement fédéral réduise et ses dépenses et son